

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 11773**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Domaine SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES, Mention Urbanisme et Aménagement, Spécialité Aménagement, Développement et Urbanisme. Projets et Sociologie de l'Aménagement de l'Urbain, des Médiations et de l'Environnement

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Strasbourg	Président de l'Université de Strasbourg

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

341 Aménagement du territoire, urbanisme

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Conception et définition de projets ; portage de projets (études et recherches).
 - Direction et conception d'enquêtes de terrain.
 - Assistance technique à la prise de décision.
 - Médiation urbaine, sociale et culturelle
 - Prospection, négociation de contrats d'étude et de recherche.
 - Communications sociales.
 - Enseignement, Formation.
 - Rédaction de publications.
- Et plus particulièrement :
- Management de projet urbain et d'actions de développement local et de développement durable :**
- procéder, à partir d'analyses et d'études concrètes, à la conception et à la mise en œuvre d'un projet ou d'une stratégie globale de développement, de coopération, de développement durable et de dynamisation d'un territoire (ville, espaces ruraux, région, bassin d'emploi...) en intégrant aux cadres économiques des préoccupations d'ordre social (habitat, équipements, services...), environnemental (biodiversité, trames vertes, interactions homme-nature, mobilité partagée et intermodalité, pollutions et risques...) et culturel (programme de loisirs, de tourisme...)
 - étudier la faisabilité technique et financière des projets
 - réaliser des diagnostics territoriaux débouchant sur des préconisations, et en particulier diagnostiquer des problématiques de développement durable
 - monter les dossiers techniques, administratifs et financiers
 - assurer la réalisation et la coordination du projet, faciliter sur le terrain la mise en œuvre des actions, par l'expression, la participation et la coordination des différents partenaires impliqués
 - organiser la promotion externe des projets
 - assurer le suivi, l'évaluation et la pérennisation de la démarche de développement
 - évaluer les expertises d'usage et la place de la société civile (habitants, associations, etc.) dans les processus de décision et les projets en jeu
 - avoir des compétences de médiation inter-institutionnelle et-ou entre les institutions et la diversité des acteurs en jeu dans les projets d'aménagement du territoire et de la politique de la ville
 - évaluer les risques liés à l'activité

Analyse de données

- constituer, gérer et traiter de façon régulière ou à la demande (études ponctuelles) un réseau d'informations, après analyse de la demande
 - sélectionner l'information pertinente, l'analyser, l'interpréter et en suivre les évolutions
 - analyser des données globales et spécifiques, qualitatives et quantitatives
 - concevoir et mettre en œuvre des indicateurs opérationnels
 - élaborer des rapports, notes de synthèse, et présenter les résultats
 - diffuser les informations et assurer leur valorisation.

Management d'équipes, de services ou de structures (collectivités territoriales, associations...)

- exercer une responsabilité d'encadrement technique et administratif dans des structures ou services développant des activités sociales, environnementales, culturelles... et appartenant à la fonction publique, à des établissements à statut chargés de service public ou à des associations
 - évaluer et anticiper les effets socio-économiques et politiques d'une prise de décision en urbanisme et aménagement
 - appliquer les objectifs politiques ou économiques des instances décisionnaires

- coordonner les activités d'un ou plusieurs services
- animer et gérer tout ou partie du personnel
- interpréter la réglementation et en peser les effets pour l'établissement
- faciliter le travail partenarial, prendre en compte les initiatives locales et les avis des populations
- assurer la médiation d'intérêts divergents
- savoir analyser les systèmes organisés

Compétences ou capacités générales attestées

- Maîtrise du processus de recherche (questionnement, hypothèses, méthodes, sources d'information, traitement des données, scénarii d'évolution, rapport de synthèse, communication des résultats...)
- Maîtrise du processus d'étude (de l'étude amont de diagnostic, à l'étude de faisabilité)
- Maîtrise de la conduite de projet.
- Maîtrise des outils de recherche ou d'étude du domaine (techniques d'enquêtes qualitatives et quantitatives, modélisations systémiques, analyse des données, SIG et traitements d'images ...).
- Acquisition de connaissances théoriques sur la société, son environnement et son territoire, sur l'aménagement et sur l'urbanisme

Compétences transversales attestées

Le master doit permettre à l'étudiant de :

- travailler en autonomie mais également en équipe
- monter un projet
- conduire une mission de terrain
- s'intégrer dans le milieu professionnel
- de communiquer à l'écrit et à l'oral
- sélectionner les données et les traitements adaptés à une problématique

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Service d'études de l'administration publique et des collectivités territoriales.
- Service d'études d'une grande entreprise ou d'un organisme professionnel.
- Cabinet d'études et de conseil, consultant prestataire de services.
- Administration publique, et notamment les Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement, Jeunesse et Sport, les Affaires sanitaires et sociales, Protection judiciaire de la jeunesse, les Affaires culturelles...
- Collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale.
- Organismes professionnels, bureaux d'étude.
 - Secteur associatif (environnement, économie sociale et solidaire, par exemple).
 - Entreprises du domaine du développement durable (énergies renouvelables, transports durables...)
 - Publicité et marketing.
 - Organisations Non Gouvernementales en France et à l'étranger.
- Organisme public d'études et de recherche (CNRS, IRD, INRA, CIRAD...).
- Laboratoire universitaire.
 - Chargé d'étude dans les entreprises, administrations publiques, chambres consulaires et organismes internationaux
 - Chargé d'étude dans des bureaux d'étude et d'urbanisme, des agences de développement...
 - Chargé d'insertion (missions locales, entreprises d'insertion, associations intermédiaires, entreprises, cellules RMI, centres de rééducation, centres socio-culturels...),
 - Formateur dans des organismes de formation
 - Médiateur pour l'emploi (familles - écoles, interculturels), médiateur environnemental sur des conflits d'usage des espaces
 - Chargé d'études contractuel dans les Administrations publiques (INSEE...)
 - Ingénieur de recherche dans les organismes de recherches spécialisés dans le développement (CEMAGREF...)

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2108 : Enseignement supérieur

M1403 : Études et perspectives socio-économiques

K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation, en contrôle continu, des capacités de l'étudiant à conduire et maîtriser une étude ou une recherche. Les capacités suivantes sont évaluées de façon indépendante :

Semestre 1, Tronc commun à la mention UA

Atelier professionnel : Etat des lieux / diagnostic (6 ECTS)

Méthodologie d'étude et de diagnostic (3 ECTS)

Outils d'analyse et d'intervention (3 ECTS)

Système d'acteurs et production de l'espace (3 ECTS)

Projet urbain (3 ECTS)

Langues vivantes (3 ECTS)

+ Choix restreint entre : Aménagement et environnement ; Développement territorial et aménagement ; Transports, mobilité et

aménagement ; Ville et développement durable (3 ECTS par UE)
+ UE Libre (3 ECTS)

Semestre 2, Tronc commun à la mention UA
Stage (30 ECTS)

Semestre 3, spécialité PSAUME

- UE1 - Atelier de projet (9 ECTS)
- UE2 - Développement durable et médiation (3 ECTS)
- UE3 - Projets et dynamiques urbaines (3 ECTS)
- UE4 - Politiques et controverses environnementales (3 ECTS)
- UE5 - Politique de la ville (3 ECTS)
- UE6 - Territoires, frontières et médiations interculturelles (3 ECTS)
- UE7 - Outils des projets urbains et d'aménagement (3 ECTS)
- UE8 - UE de langue disciplinaire (3 ECTS)

Semestre 4, spécialité PSAUME

- UE1 - Compétences méthodologiques et professionnelles (3 ECTS)
- UE2 - Stage professionnel ou de recherche (27 ECTS)

Validité des composantes acquises : Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé sans limitation sous réserve de conformité avec la base légale du diplôme

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Jury du diplôme
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Jury du diplôme
En contrat de professionnalisation	X	Jury du diplôme
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE	X	Selon les modalités prévues par la loi

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : - Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg (INSA), Département Architecture - Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg (ENSAS)	

Base légale

Référence du décret général :

Décret du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 19 mars 2012 relatif aux habilitations de l'Université de Strasbourg à délivrer les diplômes nationaux.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Site web de l'ORESIPÉ : <http://www.unistra.fr/index.php?id=159>

Site web de l'Université de Strasbourg : <http://www.unistra.fr/>

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Université de Strasbourg

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Strasbourg

Historique de la certification :